

### REGLEMENT

Seules les caisses à savons folkloriques respectant le règlement peuvent être chronométrées. La direction de course est seule habilitée à pouvoir autoriser la participation d'une caisse à cette course. Un numéro de caisse vous sera attribué, à votre charge de le confectionner et de le rendre visible sur votre bolide.

#### **Article 1 : catégories par âges**

- monoplace mineurs : de 14 à 17 ans
- monoplace majeurs : à partir de 18 ans
- biplace : mineurs + de 10 ans/adulte ou 2 mineurs 14/17 ans ou 2 adultes

L'âge tenu en compte est celle suivant la date anniversaire du participant.

#### **Dispositions générales :**

- **Attestation assurance** : responsabilité civile à fournir **obligatoirement**, sans celle-ci votre inscription ne sera pas prise en compte
- Présentation de la carte d'identité lors du retrait des dossards
- Les **mineurs** doivent fournir une **autorisation parentale** d'un représentant légal, fournie par l'organisateur.

#### **Article 2 : Véhicules**

##### ◆ Présentation générale

Une caisse à savon ne possède pas de moteur, elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée de bois ou de métal, de roues, d'un volant et de freins. C'est un véhicule entièrement mécanique.

##### ◆ Conception – construction

- A. Plancher entier
- B. Roues : 3 ou 4
- C. Dimensions : longueur maximum 3,00 mètres  
Largeur maximum 1,50 mètres
- D. Siège(s) : doit se situer au plus près du châssis pour la protection des jambes et des pieds, la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.
- E. Freinage : un système de frein est obligatoire, doit fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum.

- F. Direction : système de direction actionné par un volant ou guidon sont autorisés
- G. Remorquage : **2 points d'attache** doivent être prévu ; 1 à l'avant et 1 à l'arrière (anneaux de 3cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.
- H. 1 sangle de 1 mètre 50cm ainsi qu'1 mousqueton pour la remontée
- I. Pas d'angles saillant et rien de coupant
- J. Contrôle technique : une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux.

**Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et/ou les spectateurs.**

### **Article 3 : Pilote et co-pilote**

#### **◆ Port des Equipements individuel / sécurité du pilote et co-pilote :**

- Gants
- Casque
- Chaussures fermées
- Vêtements (pantalons et hauts manches longues) protégeant l'ensemble du corps obligatoire

Les espadrilles, ballerines, tongs, ... sont interdits

Seuls les gants recouvrant entièrement les doigts sont autorisés, les gants type laine sont interdits.

### **Article 4 : Sécurité du Parcours**

Tout le parcours sera sécurisé par des bottes de paille, divers plots type baliroad ou autres permettant de sécuriser le parcours dans de bonne condition. Des commissaires de courses seront situés sur le parcours pour veiller à la sortie d'un véhicule.

Un arrêté de circulation sera pris par la commune de CHINON ; la route empruntée sera fermée à tous véhicules exceptés les véhicules de secours en cas de nécessité.

### **Article 5 : Déroulement de la course**

La direction de la course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Elle peut exclure des véhicules ne répondant pas aux garanties de sécurité requises.

Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités selon le non-respect du règlement et le non-fairplay.

Le directeur de course, assisté des chronométreurs et ses adjoints, est seul compétent pour les épreuves.

Un pilote ne peut pas refaire une manche de qualification, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions (exemple : départ raté)

### **Article 6 : Classements**

Plusieurs prix pourront être décernés :

- Véhicule folkloriques (originalités, esthétique, ensemble assorti du vl et des occupants, ...)
- Technicités
- Vitesse

## **Article 7 : Jury et récompenses**

Un jury, composé de l' élu au sport de la ville de Chinon, du responsable du service des sports de la ville de Chinon, d'un représentant de l'association Chinon Amitié Burkina et du partenaire V&B, remettra trois lots dont un à la plus belle caisse à savon élu par les spectateurs, un pour le plus beau déguisement et un au plus bel ensemble caisse/déguisement parmi les concurrents inscrits à la course.

Il y aura bien évidemment d'autres lots, récompenses pour :

- Les trois meilleurs temps des deux descentes
- Les deux meilleurs temps de la troisième descente avec une animation « saucisson »
- Les deux meilleurs temps de la dernière descente avec une animation « balles de tennis »